Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212900989-20260213-D202609-DE

COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUARZEL
DÉPARTEMENT DU FINISTERE

*****

LAMPAUL
PLOUARZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation le :
09 février 2026
Membres

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le treize février à 18 H.30
Le conseil municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL, légalement convoqué, s'est réuni à LAMPAUL-PLOUARZEL sous la Présidence de Michel JOURDEN, maire,

Etaient présents : Michel JOURDEN, Brigitte JAMET, François LE BERRE, Marie MORGANT, Yann KEREBEL, Anne JOURDAIN, Didier MELLOUET, Ronan LANSONNEUR, Frédéric MORVAN, Caroline RIBEZZO, Cloé PAQUE, Amandine KEROUANTON, Morgane LE GALL, Morgan LE QUELLEC, Philippe DHAUSSY, Sylvain GUERIN, Christophe FAVE et Marie-Claire LE GAC.

Absent excusé : Eric COZIEN qui a donné procuration à Ronan LANSONNEUR.

Secrétaire de séance : Anne JOURDAIN

DELIBERATION N°D-2026-09

Objet : Approbation du document d'information communal sur les risques majeurs

Rapporteur : François LE BERRE, Adjoint en charge des ports et du littoral

Vu les articles R. 125-9 à R. 125-22 du code de l'environnement,

Le document d'information communal sur les risques majeurs (ci-après, DICRIM) recense les mesures de sauvegarde répondant aux risques naturels et technologiques majeurs sur le territoire de la commune.

L'article R.125-11 du code de l'environnement précise que le DICRIM « indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune. Ces mesures comprennent, en tant que de besoin, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque. ».

Le DICRIM contient les données et consignes relatives aux risques majeurs nécessaires à l'information des citoyens au titre du droit à l'information.

Il comprend :

- les dispositions communales,
- les moyens d'alerte,
- la définition des risques,
- les fiches réflexes de consignes au citoyen,
- le récapitulatif des conduites à tenir,
- les liens utiles de sources d'information.

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 029-212900989-20260213-D202609-DE

L'objectif de l'information préventive est de rendre le citoyen conscient des risques majeurs auxquels il peut être exposé. Informer sur les phénomènes, leurs conséquences et les mesures pour s'en protéger et en réduire les dommages, et être ainsi moins vulnérable.

Le DICRIM est librement consultable en mairie ou sur son site internet. La consultation ne fait l'objet d'aucune justification ni de redevance de la part de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de DICRIM joint à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

A Lampaul-Plouarzel, le 13 février 2026,

Le maire,
Michel JOURDEN